



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le lundi 7 mai 2018 à 20 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs les conseillers Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume ainsi que madame la conseillère Catherine Cardinal, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Michèle Bertrand, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la secrétaire madame Carine Gamache ainsi que deux (2) citoyens.

## 1. Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier.

## 18-05-95 2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018
  - 3.2 Modification de la résolution 17-12-320 - Nomination du maire suppléant pour l'année 2018
4. Rapport des comités
  - 4.1 Service de l'inspection
  - 4.2 Service de sécurité incendie
    - 4.2.1 Adoption du Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) de la MRC du Haut-Richelieu
    - 4.2.2 Adoption du projet PLIU, du budget prévisionnel et autorisation de dépenses
  - 4.3 Comité de la Politique familiale
  - 4.4 Comité Action bénévole
5. Correspondance
6. Période de questions
7. Présentation des comptes
  - 7.1 Adoption des comptes et engagements de crédits
  - 7.2 Adoption des états financiers 2017 - Office municipal d'habitation
  - 7.3 Adoption des prévisions budgétaires 2018 - Office municipal d'habitation
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 ADMINISTRATION
    - 8.1.1 Adoption du Règlement 18-335 établissant les coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la Décharge des Vingt, Branche 7
    - 8.1.2 Système d'éclairage public - Ajout de lampadaires de rue
    - 8.1.3 Assurances collectives des employés
    - 8.1.4 Fauchage et débroussaillage des fossés
    - 8.1.5 Réclamation en dommages et intérêts
  - 8.2 VOIRIE
    - 8.2.1 Demande au Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE)
    - 8.2.2 Modification des plans pour l'appel d'offres des stationnements
  - 8.3 ENVIRONNEMENT
    - 8.3.1 Projet de sensibilisation et de caractérisation des bandes riveraines de Saint-Alexandre
  - 8.4 URBANISME
    - 8.4.1 Demande de travaux d'aménagement et d'entretien de la Décharge des Vingt, Branche 11
    - 8.4.2 Demande de travaux d'aménagement et d'entretien du Ruisseau Chartier, Branche 4
    - 8.4.3 Demande de travaux d'aménagement et d'entretien du Ruisseau Chartier, Branche 1
9. Deuxième période de questions
10. Divers
11. Levée de la séance

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, et d'ajouter le point " Compteur d'eau défectueux" sous le point " Divers " tout en le gardant ouvert.

## 3. Adoption du procès-verbal

## 18-05-96 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume, appuyé par monsieur Stéphane Vézina et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 tel que rédigé.

18-05-97

#### **Attestation concernant l'administration de la municipalité de Saint-Alexandre**

Il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu :

**QUE** le maire et la secrétaire-trésorière soient les représentants de la municipalité de Saint-Alexandre à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse;

**QUE** les représentants exerceront tous pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;

**QUE** la secrétaire-trésorière exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;

**QUE** tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante : sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu que la signature du maire ou du maire suppléant doit toujours paraître.

#### **4. Rapport des comités**

##### **Service de l'inspection**

Madame Louise Nadeau, inspectrice donne rapport des permis du mois d'avril 2018 totalisant vingt (20) permis d'une valeur approximative des constructions au montant de 656 740 \$.

Les travaux prévus au cours du mois de mai sont :

- Nettoyage des bornes fontaines du 8 au 10 mai 2018
- Installation des trois modules du Skatepark

##### **Service de sécurité incendie**

Monsieur Benoît Brodeur donne rapport des sorties du mois d'avril 2018 représentant les sorties suivantes :

- 5 appels incendie
- 2 appels premiers répondants
- 2 entraides pompiers
- Entraide aux citoyens durant les vents violents (arbres tombés, fils électriques, etc.)

Il mentionne également :

- Formation pinces à désincarcération
- Formation des nouveaux premiers répondants dont messieurs Frédéric Paillé et Patrick Cyr
- Visite de prévention des systèmes d'alarme incendie le 26 mai prochain sur les rues Bernard, Boulais, du Pavillon, Saint-Charles, montée Lacroix et de la Station et le rang des Dussault

18-05-98

#### **Adoption du Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) de la MRC du Haut-Richelieu**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'accepter le Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) final de la MRC du Haut-Richelieu.

18-05-99

**Adoption du projet du PLIU, du budget prévisionnel et autorisation de dépenses**

**CONSIDÉRANT QU'UN** projet de modification de l'entente intermunicipale en Service de sécurité incendie sera présenté aux municipalités suivantes pour acceptation : Saint-Sébastien, Notre-Dame-de-Stanbridge et la Régie intermunicipale de Sainte-Brigide-d'Iberville et Mont-Saint-Grégoire;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet d'entente intermunicipale en service d'intervention d'urgence en milieu isolé sera présenté aux municipalités suivantes pour acceptation : Henryville et Venise-en-Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu :

**D'EXÉCUTER** le Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) pour la municipalité de Saint-Alexandre;

**D'ACCEPTER** le budget prévisionnel du PLIU;

**D'AUTORISER** les pompiers à suivre des formations et pratiques afin de se conformer au Protocole d'ici la mi-octobre 2018;

**D'AUTORISER** le directeur du Service de sécurité incendie de procéder aux achats tout en respectant les règles de gestion contractuelle.

**QUE** la réclamation soit faite auprès de la MRC du Haut-Richelieu afin d'obtenir la subvention accordée.

**Comité de la Politique familiale**

Monsieur Yves Barrette mentionne que le sondage de la Coopérative de santé a été prolongé jusqu'au 9 mai et que la rencontre du comité a lieu jeudi le 10 mai où une décision devra être prise.

**Comité Action bénévole**

Monsieur Stéphane Vézina donne rapport de la Soirée des bénévoles du 17 mars 2018.

**Centre d'entraide régionale d'Henryville**

Monsieur Bernard Rousselle nous mentionne quelques points relatifs au Centre d'entraide régional d'Henryville, dont :

- Lancement de Fruigumes qui aura lieu à Sainte-Anne-de-Sabrevois le 17 juin prochain
- Une nouvelle approche de Fruigumes consistant à remettre aux fermes d'ici un document nommé " Pour nourrir les familles d'ici " qui mentionne la mission de Fruigumes, les horaires, les ventes possibles, le moyen de cueillette, etc.
- Monsieur Bernard Rousselle renouvelle son mandat au sein du comité pour une période de trois (3) ans.

18-05-100

**Appui à Fruigumes**

Il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume, appuyé par monsieur Florent Raymond et unanimement résolu d'appuyer Fruigumes en offrant un bon d'achat d'une valeur de 100 \$ et d'autoriser un envoi postal du feuillet informatif à tous les citoyens de Saint-Alexandre.

18-05-101

**Lettre de remerciement à l'ex-présidente et de félicitations au nouveau président**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'envoyer une lettre de remerciement à madame Hélène Ménard suite à son départ de la présidence au Centre d'entraide régional d'Henryville ainsi qu'une lettre de félicitations à monsieur André Bergeron pour sa nomination à la présidence.

**Rapport du maire**

Monsieur Luc Mercier, maire mentionne quelques points suivants :

- Rencontre avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à la MRC de Brome-Missisquoi avec plusieurs maires;
- A participé à une activité à Cowansville concernant la politique MADA et MADE pour les familles et les aînés et invite les citoyens intéressés à s'impliquer et mettre en oeuvre ces programmes importants dans notre municipalité;

- Sur invitation de la Sûreté du Québec (SQ), a participé à l'activité sur les limites de vitesse à Sainte-Anne-de-Sabrevois.

5. **Correspondance**

Dépôt de la liste de correspondance du mois d'avril 2018.

6. **Période de questions**

Aucune question n'est adressée à monsieur le maire.

Monsieur Luc Mercier, maire remet un certificat de reconnaissance à madame Louise Nadeau, inspectrice municipale afin de souligner ses 30 années de services pour la municipalité de Saint-Alexandre.

7. **Présentation des comptes**

**18-05-102 Adoption des comptes et engagements de crédits**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Florent Raymond et unanimement résolu d'autoriser les dépenses, d'engager les crédits nécessaires au montant de 3 000 \$ pour la clôture sur le terrain de balle et d'accepter le paiement des comptes tels que 1 617,65 \$ à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la formation Mayday, 936,63 \$ à L'Arsenal pour équipement, les prélèvements automatiques, la MRC du Haut-Richelieu, Visa Desjardins cartes d'affaires, Union-Vie Mutuelle et Groupe Ultima, effectués au cours du mois le tout représentant les déboursés suivants:

Chèques fournisseurs	79308 à 79383	pour	83 400,80 \$
Prélèvements automatiques	2976 à 3006	pour	108 729,54 \$
Chèques salaires	7075 à 7124	pour	30 995,05 \$
MRC du Haut-Richelieu		pour	16 150,79 \$
Visa Desjardins		pour	603,91 \$
UV Mutuelle		pour	3 996,35 \$
Groupe Ultima		pour	1 407,00 \$

**18-05-103 Adoption des états financiers 2017 - Office municipal d'habitation**

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu d'adopter les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Alexandre et de payer la quote-part au montant de 2 285 \$ pour l'année 2017.

**18-05-104 Adoption des prévisions budgétaires 2018 - Office municipal d'habitation**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Stéphane Vézina et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Saint-Alexandre et de payer la quote-part au montant de 1 165 \$ pour l'année 2018.

8. **Affaires nouvelles**

**ADMINISTRATION**

**18-05-105 Adoption du Règlement 18-335 établissant les coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la Décharge des Vingt, Branche 7**

**CONSIDÉRANT** l'exécution des travaux d'entretien et de nettoyage de la Décharge des Vingt, Branche 7;

**CONSIDÉRANT QUE** la répartition des coûts doit être effectuée par la municipalité de Saint-Alexandre;

**CONSIDÉRANT QUE** la présentation du projet de règlement a eu lieu et qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 3 avril 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu d'adopter le *Règlement 18-335 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la Décharge des Vingt, Branche 7* qui se lit comme suit :

**ARTICLE 1.**

Que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.**

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire la répartition des coûts pour les travaux d'entretien et de nettoyage de la Décharge des Vingt, Branche 7 au montant de 22 328,33 \$ auprès des propriétaires concernés selon l'annexe A inclus au présent règlement.

**ARTICLE 3.**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**18-05-106**

**Système d'éclairage public - Ajout de lampadaires de rue**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu d'accepter la soumission de Ad-Tech Électrique inc pour l'achat et installation de huit (8) lampadaires de rue avec potence, filage et assemblage au montant de 4 920,93 \$ taxes incluses ainsi que les frais d'installation d'Hydro-Québec au montant de 300 \$ par lampadaire soit pour un montant additionnel de 2 400 \$.

**18-05-107**

**Assurances collectives des employés**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** tant le Code municipal que la Loi sur les cités et villes permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** la date de mise en vigueur du contrat est le 1er juin 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la période prenant effet au 1er juin 2018;

**QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

**QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

**QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

**18-05-108**

**Fauchage et débroussaillage des fossés**

Il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu de ne pas renouveler l'option du débroussaillage des fossés pour l'année 2018 et qu'un prix soit demandé pour le fauchage des haut de talus des fossés.

**18-05-109**

**Réclamation en dommages et intérêts**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé à Monsieur Pierre Marsolais et Madame Sylvie Bélaïr de présenter la réclamation en dommage et intérêts à l'établissement du Centre de la Petite Enfance (CPE) « Le champ des rêves »;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente est à convenir entre eux pour les aspects concernant le CPE;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire établir une entente hors cour pour certaines contraites

occasionnés par les travaux exécutés par la municipalité au 456, rue Saint-Denis;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de raccordement du 454, rue Saint-Denis à l'égout pluvial municipal ont été couverts par la Municipalité lors des travaux de pavage du 456, rue Saint-Denis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par Jean-François Berthiaume et résolu d'offrir un montant de 600 \$ en dommages et intérêts à monsieur Pierre Marsolais et madame Sylvie Bélair, conditionnellement à la signature d'une quittance finale confirmant qu'aucune autre réclamation ne sera faite à la Municipalité dans ce dossier.

## **VOIRIE**

### **18-05-110**      **Demande au Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE)**

**CONSIDÉRANT** le Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2018-2019;

**CONSIDÉRANT** l'enveloppe budgétaire allouée au comté d'Iberville pour ce programme;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Alexandre a déterminé ses travaux routiers pour l'exercice financier 2018-2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre transmette une demande d'aide financière à la Députée d'Iberville madame Claire Samson dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) pour la réhabilitation d'une section du rang Kempt et de son accotement et du rang Sainte-Anne;

**QUE** le coût total des travaux est déterminé à 25 000 \$ et le montant de la demande est de 15 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes et des accotements.

### **18-05-111**      **Modification des plans pour l'appel d'offres pour les stationnements**

**CONSIDÉRANT QUE** le stationnement de la rue Boulais devait inclure la piste multi-fonctions du parcours des écoliers;

**CONSIDÉRANT QUE** le stationnement de la rue de la Chute deva être déplacé puisqu'une entrée d'eau se trouve en plein centre de celui-ci;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Stéphane Vézina et unanimement résolu d'accepter la modification des plans telle que présentée par monsieur Joël Gauthier, ingénieur pour l'appel d'offres planifié à la résolution 18-04-85.

## **ENVIRONNEMENT**

### **18-05-112**      **Projet de sensibilisation et de caractérisation des bandes riveraines de Saint-Alexandre**

**CONSIDÉRANT** le projet de campagne de sensibilisation et de caractérisation des bandes riveraines effectuée par l'Organisme du bassin versant de la Baie Missisquoi (OBVBM) et que dans le cadre de cette campagne un agent de bande riveraine circulera le long des cours d'eau de la municipalité pour dresser le portrait de l'état des bandes riveraines sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'OBVBM va déposer un rapport sur l'état des bandes riveraines à l'automne 2018 et que les données de ce rapport seront confidentielles;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet sera réalisé aux frais de l'OBVBM en vue de soutenir la municipalité dans l'application des règlements sur la bande riveraine du bassin versant de la Baie Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Stéphane Vézina et unanimement résolu :

**QUE** le conseil autorise l'Organisme du bassin versant de la Baie Missisquoi (OBVBM) à débiter le projet de sensibilisation et de caractérisation des bandes riveraines et ce, sans frais pour la municipalité;

**QUE** la municipalité s'engage à acheminer aux propriétaires des avis de demande de conformité selon les recommandations du rapport qui sera déposé à l'automne prochain par l'OBVBM.

## **URBANISME**

### **18-05-113**      **Demande de travaux d'aménagement et d'entretien de la Décharge des Vingt, Branche 11**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a reçu une demande de monsieur Gunter Blum et madame France Quintin afin de procéder à l'entretien et au nettoyage de la Décharge des Vingt, Branche 11 sur le lot 4 389 896;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Stéphane Vézina et unanimement résolu :

**QUE** la demande soit faite auprès de la MRC du Haut-Richelieu afin que des travaux de nettoyage soient effectués dans la Décharge des Vingt, Branche 11;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre avise la MRC du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité et à cet effet, demande à la MRC du Haut-Richelieu de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10 % d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la municipalité à maintenir ce mode de répartition;

**QUE** le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés

18-05-114

**Demande de travaux d'aménagement et d'entretien du Ruisseau Chartier, Branche 4**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a reçu une demande de monsieur Denis Choquette afin de procéder à l'entretien et au nettoyage du Ruisseau Chartier, Branche 4 sur le lot 4 390 015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Florent Raymond et unanimement résolu :

**QUE** la demande soit faite auprès de la MRC du Haut-Richelieu afin que des travaux de nettoyage soient effectués dans le Ruisseau Chartier, Branche 4;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre avise la MRC du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité et à cet effet, demande à la MRC du Haut-Richelieu de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10 % d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la municipalité à maintenir ce mode de répartition;

**QUE** le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés

18-05-115

**Demande de travaux d'aménagement et d'entretien du Ruisseau Chartier, Branche 1**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a reçu une demande de Ferme Réal & Réjeanne Bessette inc. afin de procéder à l'entretien et au nettoyage du Ruisseau Chartier, Branche 1 sur le lot 4 390 074;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu :

**QUE** la demande soit faite auprès de la MRC du Haut-Richelieu afin que des travaux de nettoyage soient effectués dans le Ruisseau Chartier, Branche 1;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre avise la MRC du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité et à cet effet, demande à la MRC du Haut-Richelieu de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10 % d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la municipalité à maintenir ce mode de répartition;

**QUE** le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés

9. **Deuxième période de questions**

Aucune question n'est adressée à monsieur le maire.

10. **Divers**

Aucune résolution.

18-05-116

11. **Levée de la séance**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21 h 54.

**Certificats de crédits**

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présence séance.

**Luc Mercier**  
Maire

**Michèle Bertrand**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière